

Communauté de communes

L'Orée de la Brie

Brie-Comte-Robert • Chevry-Cossigny • Servon • Varennes-Jarcy

1 place de la Gare
77170 Brie-Comte-Robert

☎ : 01 60 62 15 81

✉ : communaute@loreedelabrie.fr

SEANCE DU MERCREDI 28 SEPTEMBRE 2022

N° 76-2022

Objet : Décisions du Président

Jean LAVIOLETTE, Président de la Communauté de communes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-10,

Vu les délibérations N° 23-2020 et N° 48-2020 des Conseils communautaires des 11 juillet 2020 et 21 octobre 2020 portant délégation générale au Président,

Prend acte des décisions suivantes,

N° 32-2022	KOEZIO - Contrat de location de deux copieurs SHARP
N° 33-2022	YPOK - Contrat de service YPVE - Verbalisation électronique - N° 53048
N° 34-2022	Modifie la décision N° 28-2022 uniquement sur le nombre d'extincteurs installés à l'office du tourisme Objet : DUBERNARD - Contrat Annuel de maintenance - Vérification du matériel et service incendie
N° 35-2022	Modifie la décision N° 7-2022 uniquement sur les Gymnases Blaise Pascal 1 et Blaise Pascal 2 Objet : SETELEC - Avenant N° 1 - Contrats de maintenance des installations électriques : CM 263-22 CJ

Fait à Brie-Comte-Robert, le 29 septembre 2022.

Le Président,
Jean LAVIOLETTE.



PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 28 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit septembre à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie, légalement convoqué le vingt-deux septembre deux mille vingt-deux, s'est rassemblé salle du conseil de la Mairie de Brie-Comte-Robert sise 2 rue de Verdun.

En application de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire s'est valablement réuni avec la majorité de ses membres présente.

Etaient présents :

Mesdames BERNARDO, BOYER, FERRER, GONZAGUE, LABRUYERE, LAFORGE, MERIAUX, MOLINERIS, NOEL, ROLLET, SANTIN, SAUVIGNON, VINIT et Messieurs CHEVALIER, COULOUMY, DARMON, DENION, DUPUY, LAVIOLETTE, MORIN, PRUVOT, RALLIERE, SAMANIEGO, SAUVIGNON, SERGEANT, VILLAÇA, WOFYSY.

Etaient représentés :

Monsieur COLLON pouvoir à Monsieur LAVIOLETTE.
Monsieur BEZOT pouvoir à Monsieur WOFYSY.
Monsieur BOURCHADA pouvoir à Madame NOEL.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil communautaire pour la présente séance, Madame SANTIN a été désignée pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

Les pouvoirs ont été délivrés aux membres du Conseil communautaire présents, conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Membres composant le Conseil communautaire : **30**

Membres en exercice : **30**

Membres présents : **27**

Membres excusés et représentés : **3**

Membre absent non représenté : **0**

Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Sous la présidence de Monsieur LAVIOLETTE, Président.

Le Conseil communautaire, à l'**unanimité**, approuve le Procès-verbal de la séance du 29 juin 2022.